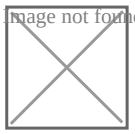

Non paiement d'heures supplémentaire - attitude douteuse.

Par **Aarg**, le **04/11/2009** à **13:35**

Bonjour à tous

Salarié depuis 2 ans dans la même entreprise j'ai une petite interrogation quand au paiement des heures sup'.

Dernièrement, notre responsable nous a réuni afin de faire un point sur certaines choses, principalement, nos horaires d'arrivées et de départ (horaires officiels pour 5 personnes du bureau: 35h/semaine - 8h12h/ 14h17h) et nous a demandé de façon détournée de faire des heures.

Il a donc mis en place une feuille sur laquelle nous notons nos heures d'arrivées et de départ, à plus ou moins 2mn, en parallèle, nous avons également obligation d'utiliser un calendrier partagé via Outlook afin de noter les travaux effectués dans la journée et donc nos horaires.

Ayant effectué 16h d'heures sup' les 2 dernières semaine d'octobre, je m'attendais à un joli petit plus sur ma fiche de paie, grosse erreur, en tout et pour tout je me suis retrouvé avec un morceau de post-it sur lequel est noté " Prime *nom du chef*: 50€ net ". Sachant que mes précédentes heures ont toujours été payées, je n'avais aucunes craintes à avoir cette fois-ci.

N'ayant pas envie de palabrer 3 jours avec mon responsable, je souhaite passer par la voie juridique pour avoir plus d'impact sur ses méthodes douteuses (retrait des 7h sup' des collègues à cause de notre pause café, matériel et conditions de travail déplorable etc) sa vision des choses se résume à cela: " Ce sont vos conditions de travail, vous êtes pas content, vous partez, d'ailleurs plein d'entreprises recherches des dessinateur(...)"

Quels sont/peuvent être mes recours (et ceux de mes collègues) pour ce comportement misérable?

Merci de l'aide que vous pourrez m'apporter et surtout, de m'avoir lu jusqu'au bout.

Aarg

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés